



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 76555

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le plan « Défense deuxième chance ». Cette initiative conjointe du ministère de la défense et du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement répond à Un vrai besoin : celui de réinsérer jeunes de dix-huit à vingt-et-un ans en échec scolaire et social. Il semblerait que quelques 20 000 jeunes en très grande difficulté aient été repérés, notamment au cours de la journée d'appel et de préparation à la défense (J I7). Le programme pédagogique de ces nouveaux établissements publics est triple : leur donner une formation scolaire et professionnelle et modifier leur comportement afin de leur réapprendre la vie sociale et le chemin de l'emploi. Ce dispositif innovant fait appel à un double encadrement : des enseignants du ministère de l'éducation nationale ainsi que des militaires à la retraite. Le premier établissement a été ouvert le 30 septembre 2005 en Seine-et-Marne et pourrait accueillir quelques 200 jeunes. Aussi elle lui demande s'il est possible de dresser un premier bilan après l'ouverture du premier centre et quelles sont les échéances pour l'ouverture des prochains centres.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté au sein du ministère de la défense est conduite par l'établissement public d'insertion de la défense (EPID) créé par une ordonnance du 2 août 2005, complétée par six décrets publiés au Journal officiel de la République française dans le courant du mois d'août. Ce dispositif se déroule au sein des centres de formation de l'EPID, placés sous la double tutelle du ministère de la défense et du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Grâce à la mobilisation importante des services du ministère de la défense, un premier centre de formation a pu être ouvert dès le 26 septembre 2005 à Montry (Seine-et-Marne), puis un deuxième à Etang-sur-Arroux (Saône-et-Loire) le 7 novembre 2005 et un troisième à Montlhéry (Essonne) le 1er décembre 2005. Après plusieurs semaines d'activités du centre de Montry, il est constaté que, sur les 144 jeunes volontaires s'étant présentés au centre, 126 ont été incorporés après une visite médicale d'aptitude. Dix de ces jeunes gens ont quitté le centre dans les jours qui ont suivi leur incorporation, en raison d'une embauche ou d'un niveau général trop élevé, ou encore compte tenu de leurs difficultés à s'adapter à la vie en collectivité. Un jeune stagiaire a résilié son contrat au début du mois de novembre 2005 et 11 volontaires ont été exclus pour un comportement incompatible avec la discipline de l'établissement. Le taux de départ constaté dans les premières semaines est conforme à celui observé dans les unités du service militaire adapté. Un complément d'incorporation de 51 stagiaires a été réalisé les 15 et 16 novembre dernier. Au final, ce sont 155 jeunes gens, dont 27 filles, qui poursuivent leur scolarité au centre de Montry. Après une remise à niveau scolaire, les volontaires vont commencer une formation professionnelle, orientée vers six domaines d'activité, en liaison avec les groupements d'établissements publics locaux d'enseignement ou les centres de formation de fédérations professionnelles. Il est prévu de poursuivre l'ouverture de ces établissements de formation en 2006 et en 2007, pour atteindre une cinquantaine de centres répartis sur l'ensemble du territoire et offrant une capacité d'accueil de 20 000 jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76555

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9856

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11787